

VALLEE SUD – GRAND PARIS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL



CONSEIL DE TERRITOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020

Nombre de Conseillers en
exercice..... 80

**Objet : Procès-verbal
analytique**

Affiché le : 17 DEC. 2020

Par suite d'une convocation en date du 19 novembre 2020, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18h30 en visioconférence en application de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 modifiée par le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER, M. Jean-Yves SENANT, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Etienne LENGEREAU, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Benoit BLOT, M. Laurent VASTEL, M. Philippe LAURENT, M. Patrick DONATH, M. Carl SEGAUD, Mme Nadège AZZAZ, M. Yves COSCAS, M. Rodéric AARSSE, M. Lounes ADJROUD (jusqu'au point 10), M. Said AIT-OUARAZ, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Stéphane ASTIC, Mme Yasmine BOUDJENAH, Mme Chantal BRAULT, Mme Marie COLAVITA (jusqu'au point 10), M. Elie DE SAINT JORES, M. Didier DINCHER, Mme Sylvie DONGER, Mme Elodie DORFIAC, M. Patrick DURU, Mme Claude FAVRA, M. Marc FEUGERE, Mme Sonia FIGUERES, M. Bernard FOISY, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, M. Alain GAZO, Mme Martine GOURIET (jusqu'au point 10), M. Jean-Patrick GUIMARD, M. Mouloud HADDAD, Mme Sarah HAMDY, M. Maroun HOBEIKA (jusqu'au point 10), Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE, Mme Colette HUARD, M. Fabien HUBERT, M. Stéphane JACQUOT, M. Laurent KANDEL, M. Serge KEHYAYAN, M. Dominique LAFON, M. Goulwen LE GALL, M. Jacques LEGRAND, Mme Rosa MACIEIRA-DUMOULIN, Mme Corinne MARE-DUGUER (jusqu'au point 10), M. Patrice MARTIN, M. David MAUGER, M. Pierre MEDAN, M. Gilles MERGY, Mme Françoise MONTSENY (jusqu'au point 13), M. Paul-André MOULY, Mme Aicha MOUTAOUKIL, M. Wissam NEHMÉ, Mme Corinne PARMENTIER, M. Philippe PEMEZEC (jusqu'au point 10), Mme Françoise PEYTHIEUX, M. Jean-Michel POULLÉ, Mme Perrine PRECETTI, Mme Christine QUILLERY, Mme Gwénola RABIER, Mme Gabriela REIGADA, Mme Cécile RENARD, Mme Isabelle ROLLAND, M. Patrice RONCARI, Mme Laurianne ROSSI, M. Daniel RUPP, Mme Sophie SANSY, Mme Anne SAUVEY, Mme Stéphanie SCHLIENGER, Mme Mariam SHARSHAR, Mme Isabelle SPIERS, M. Martin VERNANT, M. Thierry VIROL (jusqu'au point 14), M. Patrick XAVIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Pascale MEKER à M. Patrick DURU, Mme Sally RIBEIRO à M. Yves COSCAS, M. Georges SIFFREDI à M. Carl SEGAUD.

ABSENTS EXCUSES :

M. Jacques PERRIN.

- 1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
- 2) Monsieur Yves COSCAS est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil de Territoire :

- 3) **A ENTENDU** le compte rendu des décisions prises par le Président au titre de sa délégation,
- 4) **A APPROUVÉ** à l'unanimité (ne prend pas part au vote : Dominique LAFON) le procès-verbal de la séance du Conseil de territoire du 10 septembre 2020,
- 5) **A PRIS ACTE** à l'unanimité du rapport développement durable 2020 de Vallée Sud – Grand Paris,
- 6) **A PRIS ACTE** à l'unanimité du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2020,
- 7) **A APPROUVÉ** à l'unanimité (ne prend pas part au vote : David MAUGER) le règlement intérieur du conseil de territoire :

Un amendement a été présenté par le Président tendant à :

- Ramener de 5 à 2 le nombre minimum d'élus pour constituer un groupe politique et modifier ainsi l'article 8 du règlement intérieur « Chaque groupe doit être composé au minimum de 2 conseillers territoriaux. »
- Ajouter à l'article 5 « Un compte rendu faisant état des travaux et des avis de la commission est rédigé et diffusé par voie électronique à l'ensemble des conseillers territoriaux dans les meilleurs délais. »

L'amendement est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (un vote contre : Benoît BLOT).

- 8) **A APPROUVÉ** à l'unanimité (0 abstention, ne prend pas part au vote : Cécile RENARD) l'exonération de la cotisation foncière des entreprises :

DECIDE, en sus des cas mentionnés dans la délibération susvisée, d'exonérer de la cotisation foncière des entreprises les librairies qui ne disposent pas du label de librairie indépendante de référence.

- 9) **A APPROUVÉ** à l'unanimité la fixation du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) 2020 :

ARRETE le montant du FCCT 2020 à 91 416 802 €.

PRECISE que les contributions des communes au Fonds de Compensation des Charges Territoriales sont les suivantes :

	FCCT 2020 dû
ANTONY	19 709 727
BOURG-LA-REINE	5 077 758
CHATENAY-MALABRY	7 621 693
PLESSIS-ROBINSON	10 157 501
SCEAUX	5 982 509
BAGNEUX	10 842 425
CLAMART	12 235 786
FONTENAY-AUX-ROSES	5 782 742
MALAKOFF	8 576 479
CHATILLON	3 064 233
MONTRouGE	2 365 949
TOTAL	91 416 802

10) A APPROUVÉ à l'unanimité (3 abstentions : Laurent KANDEL, David MAUGER et Martin VERNANT) la décision modificative n°1

DECIDE de reprendre à hauteur de 320 000 € la provision constituée en 2017 sur des contentieux achevés.

DÉCIDE d'effectuer au budget principal les modifications d'inscriptions de crédits suivantes :

- En fonctionnement :
 - o Chapitre 074 (dépenses) : - 584 435 €
 - o Chapitre 78 (recettes) : +320 000€
- En investissement :
 - o Inscription de crédits au chapitre 27- dépenses (autres immobilisation) : + 8 776 673€
 - o Suppression de crédits au chapitre 26- dépenses (participation et créance) : - 7 626 673 €
 - o Inscription de crédits au chapitre 27 recettes : + 1 150 000 €

AJUSTE la ventilation des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°18-01 relative aux acquisitions foncières :

Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération 10 juillet 2020

Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2019	Prév. CP 2020	Prév. CP 2021	Prév. CP 2022
10/07/20	21 449 530,00	1 329 530,00	3 013 827,00	9 000 000,00	5 000 000,00	3 106 173,00

Autorisation de programme modifiée

Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2019	Prév. CP 2020	Prév. CP 2021	Prév. CP 2022
25/11/20	21 449 530,00	1 329 530,00	3 013 827,00	11 000 000,00	5 000 000,00	1 106 173,00

APPROUVE la prévision et les ajustements budgétaires présentés.

11) A PRIS ACTE à l'unanimité (4 abstentions : Laurent KANDEL, David MAUGER, Cécile RENARD et Martin VERNANT) de la tenue du rapport d'orientation budgétaire 2021 :

PRECISE que le rapport sur les orientations générales du budget 2021 sera transmis aux communes membres de Vallée Sud - Grand Paris.

12) A APPROUVÉ à la majorité (69 voix pour, 2 voix contre : Goulwen LE GALL et Cécile RENARD, 2 abstentions : David MAUGER, Aïcha MOUTAOUKIL) l'accord de principe sur la fusion de Clamart Habitat et de Châtillon Habitat, et sur la cession du patrimoine et la dissolution de Montrouge Habitat :

PREND ACTE de la demande de Montrouge Habitat présentée à l'Etat d'autoriser la cession de son patrimoine à la Société d'Economie Mixte de l'Arc de Seine.

APPROUVE le principe de la dissolution de l'OPH Montrouge Habitat, en précisant qu'une délibération ultérieure de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris demandera à l'Etat de bien vouloir prononcer la dissolution, sur la base des informations relatives à la reprise des fonctionnaires relevant de l'OPH Montrouge Habitat par la ville de Montrouge et aux conditions d'utilisation de l'excédent de liquidation.

APPROUVE le principe de fusion par absorption de l'OPH Châtillon Habitat au sein de l'OPH Clamart Habitat.

AUTORISE les représentants de l'EPT dans les Conseils d'Administration des deux OPH à voter en faveur des décisions relatives au processus de fusion lors des séances de chacun des deux Conseils d'Administration de ces OPH.

13) A APPROUVÉ à la majorité (61 voix pour, 7 voix contre : Didier DINCHER, Laurent KANDEL, David MAUGER, Gilles MERGY, Aïcha MOUTAOUKIL, Corinne PARMENTIER et Martin VERNANT, 5 abstentions : Stéphane ASTIC, Goulwen LE GALL, Cécile RENARD, Laurianne ROSSI et Patrick XAVIER) la création de la société d'économie mixte (SEM) Vallée Sud Mobilités- les statuts-la souscription d'actions- ladésignation des représentants de Vallée Sud - Grand Paris :

APPROUVE la création d'une SEM, régie par les dispositions de l'article L. 1521-1 du Code général des collectivités territoriales, dénommée «Vallée Sud mobilités» pour une durée de 99 ans, dont le siège social est situé au 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses, et dont l'objet social est:

- de permettre l'accès à tous aux ressources énergétiques de la mobilité par une offre d'infrastructures de recharges électriques ou tous modes alternatifs de production d'énergie verte,
- d'intervenir sur tous les domaines de la mobilité
- de fournir des prestations dans le domaine du stationnement public ou privé.

APPROUVE l'entrée de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris dans l'actionariat de la SEM Mobilités, à hauteur de 28,1 % environ du capital social, soit l'acquisition de 450 actions à un prix unitaire 1 000

euros, correspondant à un montant total de 450 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le bordereau de souscription d'actions et à procéder à la libération des actions à hauteur de 28,1 % environ du capital social, soit 450 actions à un prix unitaire 1 000 euros, correspondant à un montant total de 450 000 euros.

APPROUVE les termes des statuts de la SEM Vallée Sud Mobilités.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget principal de l'EPT.

DESIGNE Monsieur Serge KEHYAYAN comme représentant permanent de l'Établissement public territorial Vallée Sud-Grand à l'assemblée générale des actionnaires pour une durée maximum de 6 ans et au plus tard à la date à laquelle prend fin le mandat de la présente assemblée.

APPROUVE la composition du Conseil d'administration de la SEM et désigne comme ses représentants permanents au sein du Conseil d'administration pour une durée maximum de 6 ans :

- Monsieur Benoît BLOT
- Monsieur Serge KEHYAYAN
- Monsieur Dominique LAFON

AUTORISE les représentants de l'Établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris au conseil d'administration de la SEM Vallée Sud Mobilités à bénéficier dans les conditions fixées par la SEM Vallée Sud Mobilités :

- de l'indemnisation de leur présence aux réunions du conseil d'administration avec ou sans mandat social,
- d'une rémunération d'un mandat social en tant que Président(e) du conseil d'administration,
- du remboursement des frais de représentation exposés dans le cadre d'un mandat social de Président(e).

DONNE MANDAT à Monsieur Serge KEHYAYAN à l'effet de prendre pour le compte de la Société, en attendant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tout pouvoir pour effectuer tout acte nécessaire ou utile en vue de la constitution et de l'immatriculation de la SEM, effectuer les formalités de publicité relatives à la constitution de la société et notamment :

- pour signer et faire publier l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social;
- pour faire procéder à toutes les formalités en vue de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés;
- et plus généralement pour accomplir les formalités prescrites par la loi

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14) A PRIS ACTE à l'unanimité du rapport du délégataire et rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement- exercice 2019 :

PREND ACTE du rapport du délégataire pour le service public d'assainissement collectif de l'ex-périmètre de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre pour l'année 2019.

PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris.

15) A PRIS ACTE à l'unanimité (5 abstentions : Rodéric AARSSE, Elodie DORFIAC, David MAUGER, Gilles MERGY et Aïcha MOUTAOUKIL, 1 ne prend pas part au vote : Georges SIFFREDI) le rapport d'activité 2019 du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

16) A PRIS ACTE à l'unanimité (1 abstention Aïcha MOUTAOUKIL, 1 ne prend pas part au vote : Elodie DORFIAC) du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et prise d'acte du rapport d'activité 2019 du SYCTOM.

17) A APPROUVÉ à l'unanimité l'actualisation du tableau des effectifs :

DECIDE la création des emplois suivants au tableau des effectifs :

A compter du 1^{er} décembre 2020

Filière Administrative :

- Un emploi de responsable de service commande publique sur le grade d'attaché territorial à temps complet
- Un emploi de directeur de la communication sur le grade d'attaché territorial à temps complet

- Un emploi sur le grade d'administrateur hors classe à temps complet

Filière technique :

- Un emploi sur le grade d'ingénieur général à temps complet
- Deux emplois d'ingénieur SI et digital sur le grade d'ingénieur territorial à temps complet
- Un emploi de responsable technique et réseaux (Chef Technical Officer) sur le grade d'ingénieur principal territorial à temps complet
- Un emploi de graphiste sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

DECIDE la suppression des emplois suivants au tableau des effectifs :

A compter du 1^{er} décembre 2020

Filière administrative :

- Un emploi de gestionnaire marchés publics sur le grade d'attaché territorial à temps complet
- Un emploi sur le grade d'administrateur à temps complet

Filière technique :

- Un emploi sur le grade d'ingénieur en chef hors classe à temps complet

A compter du 23 décembre 2020

Filière administrative :

- Un emploi de gestionnaire marchés publics sur le grade d'attaché territorial à temps complet

APPROUVE en raison de besoins identifiés au sein des services et de l'infructuosité récurrentes des recherches de candidats statutaires, et conformément aux dispositions des articles 3-3 et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, de prévoir la possibilité de recruter des agents contractuels à temps complet, sur des contrats de 3 ans pour des postes déjà créés et pour lesquels les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de l'établissement compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et suivre. Il s'agit de l'emploi suivant :

- Deux emplois d'ingénieur SI et digital – Cadre d'emplois : Ingénieur – Niveau de recrutement : Niveau imposé pour l'inscription aux concours d'ingénieur territorial catégorie A de la fonction publique territoriale - Niveau de Rémunération : selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée, conformément à la grille indiciaire du premier grade d'ingénieur, entre celle correspondante à l'indice brut 444 et celle correspondante à l'indice brut 821.
- Un emploi de responsable technique et réseaux (Chef Technical Officer) – Cadre d'emplois : Ingénieur – Niveau de recrutement : Niveau imposé pour l'inscription aux concours d'ingénieur territorial catégorie A de la fonction publique territoriale - Niveau de Rémunération : selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée, conformément à la grille indiciaire du deuxième grade d'ingénieur, entre celle correspondante à l'indice brut 619 et celle correspondante à l'indice brut 995.
- Un emploi de technicien patrimoine bâti – Cadre d'emplois : Technicien – Niveau de recrutement : Niveau imposé pour l'inscription aux concours de technicien territorial catégorie B de la fonction publique territoriale - Niveau de Rémunération : selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée, conformément à la grille indiciaire du premier grade de technicien, entre celle correspondante à l'indice brut 372 et celle correspondante à l'indice brut 597.

18) A APPROUVÉ à l'unanimité détermination du lieu de la prochaine réunion du Conseil de territoire :
FIXE le lieu de sa prochaine séance au Plessis-Robinson à la Maison des Arts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Président **17 DEC. 2020**

 Jean-Didier BERGER

